

Restructuration du SAEN

Un concept qui ne fait pas l'unanimité

Voici déjà pas mal de temps que le comité central (CC) du SAEN planche sur la modification des structures du syndicat dans le but de redynamiser quelque peu son fonctionnement. Présentées lors de la dernière assemblée des délégués qui s'est tenue à La Chaux-de-Fonds, ses propositions n'ont pas franchement fait l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire!

Pierre-Alain Favre

Actuellement, le SAEN fonctionne par groupements (école infantine, école primaire, secondaire I, secondaire II et III, écoles professionnelles, conservatoire) et par sections (une par district). Pour le président Jean-François Kunzi, la lourdeur de ce système provoque une déperdition des énergies, dans le sens où des gens sont doublement engagés; d'ailleurs, seules deux des six sections existantes sont actives (Val-de-Ruz et Val-de-Travers): «Dès lors, nous proposons de laisser aux sections le libre choix de se rencontrer ponctuellement et de maintenir les groupements. Nous estimons en effet que les enseignants doivent pouvoir se réunir en fonction des problèmes qui sont les leurs. Il y aurait ainsi compatibilité avec le futur syndicat intercantonal BEJUNE.»

Deux domaines indissociables

A côté de la traditionnelle journée syndicale, il n'y aurait plus qu'une seule assemblée obligatoire des délégués par année, leur nombre étant proportionnel à la force du groupement. D'autres assemblées pourraient évidemment être convoquées en cas de besoin ou d'urgence. De plus, la gestion des comptes et des cotisations serait confiée au caissier central. De la discussion, il est ressorti que la pédagogie concerne plus particulièrement les groupements, alors que le domaine syndical appartient davantage aux sections. Dans les faits, les deux aspects sont souvent intimement liés. Un exemple: l'éventuelle introduction de l'allemand en troisième année de l'école primaire est un sujet hautement pédagogique, mais influe directement sur l'éche-

lon syndical au plan du nombre d'heures, des salaires, de l'indice horaire...

Nouvelle formule à tester

Selon certains délégués, il n'est pas sûr que la disparition des sections (en tous cas, celles qui sont en veilleuse) donne un nouvel élan aux groupements. Et les membres ont besoin de s'identifier de façon claire. Pour d'autres, le nouveau système n'empêcherait surtout pas d'organiser des réunions, cela sans soucis administratifs; mais une légitimité syndicale est indispensable. A ce titre, l'assemblée des délégués est incontournable, car le CC ne doit pas être le seul levier à actionner l'ensemble du mécanisme. Il pourrait y avoir un temps d'essai pour tester la nouvelle formule. La modification des statuts interviendrait ensuite.

Une seule certitude

Dans ce débat d'idées, un élément relève de la certitude, le fait que le CC ne soit plus uniquement l'émanation d'un groupement ou d'une section, mais de personnes qui ont envie de se mouiller pour le syndicat. Pour le reste, le CC s'est engagé à faire des propositions fermes et concrètes d'ici fin 2000, en principe lors de la journée syndicale agendée au 15 novembre à Couvet, afin d'actionner les groupements en 2001. Pour cette même journée, Carlo Robert Grandpierre viendra parler de son document sur les valeurs. A cette occasion, il est également prévu de ressortir la déclaration de la CIIP sur l'éducation et l'enseignement et de la mettre en discussion par groupe sous le titre: «Finalités et objectifs de l'école publique».

Nouvelles propositions

A la suite des réticences formulées lors de l'assemblée des délégués concernant une éventuelle restructuration du SAEN, le CC s'est retrouvé pour établir de nouvelles propositions, tout en campant sur ses positions. D'après lui, le fonctionnement actuel ne va pas. Il faut mettre l'accent sur les groupements, car cela donne la possibilité d'avoir une assemblée des délégués plus représentative et est l'occasion d'intégrer un certain nombre de personnes de divers milieux scolaires.

Un vote indicatif sera demandé à la journée syndicale. Il y aura en principe un délégué par tranche de 20, soit au total une quarantaine de membres. Les sections qui souhaitent se maintenir auront le droit de désigner leurs délégués, à la condition qu'ils soient représentatifs des groupements. Il y aura une assemblée obligatoire des délégués par année, en principe dans le courant du mois de mai ou juin. Il s'agira aussi de déterminer qui nommera les délégués: les groupements ou l'assemblée générale?

Pierre-Alain Favre

Dialogue réamorcé avec l'Etat

Après avoir déserté la table des négociations durant neuf mois pour marquer son opposition à l'introduction du salaire au mérite, le collectif des associations du personnel de l'Etat a réamorcé le dialogue avec les autorités en juin dernier. Si un pas a été franchi avec l'acceptation par Jean Guinand, chef du Département des finances et des affaires sociales (DFAS), d'entrer en matière pour l'établissement d'une convention fixant les relations avec le canton, on est encore loin de voir le bout du tunnel.

Pierre-Alain Favre

C'est en effet le 6 juin qu'une séance a rassemblé autour d'une même table le conseiller d'Etat et les syndicalistes. Précisons d'emblée que la pierre d'achoppement des deux parties – soit l'arrêté adopté en septembre 1999 par le gouvernement qui institue une part de mérite dans le calcul du salaire – n'a pas pu être résolue. Ce qui est d'autant plus surprenant si l'on songe que le salaire au mérite ne concerne qu'une partie des fonctionnaires, la police, les magistrats et les enseignants en étant épargnés.

Un autre régime

Etonné que l'on ait pu faire un tel amalgame, Jean Guinand a affirmé que, depuis 1995, «il a été clairement dit que le statut des fonctionnaires n'était pas celui des enseignants. D'ailleurs, la démarche est tout autre, tant pour la description des fonctions que pour la progression salariale. Pour les magistrats, le traitement est régi par une loi particulière sur laquelle nous n'intervenons pas.» Le chef du DFAS s'est toutefois donné encore un peu de temps pour présenter les dispositions transitoires fixant la nouvelle politique salariale.

Convention et contre-proposition

Durant cette même séance, les syndicats ont proposé une convention sur le modèle actuellement en vigueur dans le canton du Jura destinée à régler leurs relations avec le gouvernement, notamment lors de la modification du statut et de la

rémunération des fonctionnaires, voire de leurs conditions de travail, mais aussi lors de la suppression d'emplois ou de postes. Jean Guinand n'a pas accepté le texte tel quel, affirmant qu'il ne pouvait pas se prononcer seul sur un sujet qui concerne l'ensemble du Conseil d'Etat: «Une contre-proposition va être élaborée très rapidement et présentée aux intéressés.»

Volte-face

Aussitôt dit, presque aussitôt fait. En juillet, le 4 plus précisément, les «antagonistes» se sont réunis une nouvelle fois. Cette fois-ci, ce sont les syndicats qui ont refusé la mouture proposée par le canton, parce qu'elle ne retenait pas l'idée de partenariat. «Il est révolu le temps où le Conseil d'Etat se contentait d'informer: nous voulons devenir partenaires sociaux», lançait Marianne Ebel, présidente du SSP-enseignants. Cependant, les parties ont convenu de remettre ensemble l'ouvrage sur le métier. Un groupe de travail mixte – avec Jean Guinand! – s'y est attelé durant l'été, avec l'espoir de présenter une version définitive le 7 septembre. Affaire à suivre.

Deuxième refus

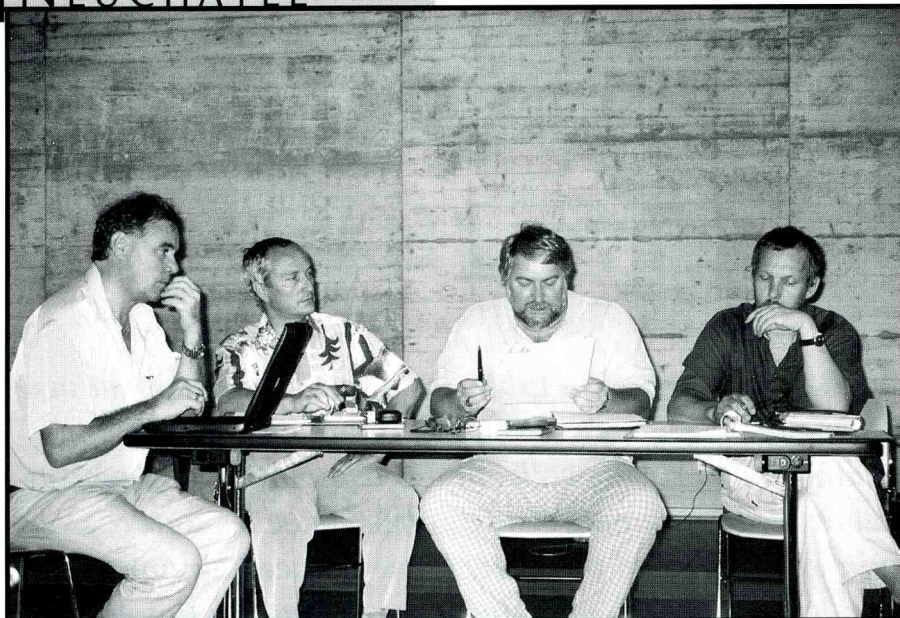
Les dispositions transitoires en matière de politique salariale n'ont-elles aussi pas obtenu l'aval des syndicats. Ceux-ci ne veulent pas d'une enveloppe décernée de manière subjective par les chefs de service, mais deux échelons de salaire pour tous. Quant à la demande faisant suite à l'embellie économique d'augmenter de



Toujours opposé au salaire au mérite, le collectif des associations du personnel de l'Etat est bien conscient de la nécessité d'avoir tout de même un dialogue avec les autorités.

P.-A. Favre

4% les salaires pour 2001, Jean Guinand s'est transformé en financier. «C'est 13 millions au budget; cela ne va pas être accepté... Mais la requête sera examinée et discutée par le Conseil d'Etat», a-t-il promis. ■



Sur fond de béton triste, quatre piliers syndicaux occupés.

Joël Voyame

Rencontre avec Thierry Béguin différée

Pierre-Alain Favre

La rencontre d'une délégation des syndicats d'enseignants SAEN et SSP avec Thierry Béguin, chef du Département de l'instruction publique et des affaires sociales (DIPAC), a été différée une nouvelle fois. En principe, elle a eu lieu le 22 août dernier avec un ordre du jour très copieux. En voici le contenu:

- Intentions du gouvernement et du chef du DIPAC concernant la description et l'évaluation des fonctions du corps enseignant (pourquoi un moratoire de 3 ans, alors que le problème des maîtres de pratique et de la section préprofessionnelle est urgent), l'évaluation des prestations, la nouvelle grille des salaires et les modalités de leur progression.

- Problème des maîtresses enfantines qui auront dès 2004 la formation BEJUNE. Quel sera leur salaire, leur indice horaire?...

- Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes: la participation de 50% chacun pour les frais de l'enseignement devrait respectivement passer à 20% et 80%. Quelle influence pourra avoir le premier s'il ne paie plus que 20%?

- Qu'en sera-t-il des formateurs en établissement pour le degré préscolaire dans le cadre de la HEP-BEJUNE?

- Réorganisation du DIPAC: tout se passe à l'interne pour occuper les places stratégiques. Où sont les offres publiques d'emploi?

- Problème de la mobilité de l'emploi des enseignants sur le plan cantonal: quelles propositions de l'Etat pour faciliter les choses?

- Mandat à un expert neutre pour une étude sur le temps de travail des enseignants (adaptation de l'étude LCH aux réalités neuchâteloises).

- Mise sur pied d'un groupe de travail services du département et syndicats chargé d'étudier la question des indices horaires (avec, pour première priorité, la recherche de solutions pour résorber les inégalités de traitement les plus criantes).

Résultat des délibérations et des propositions du chef du DIPAC dans notre prochain numéro. ■

Allemand précoce: rester vigilant

Pierre-Alain Favre

L'enseignement précoce de l'allemand (dès l'école enfantine) comme il est envisagé pose le problème des mises au concours, car on exigerait que l'enseignant soit bilingue. L'idée: on ne veut pas d'une école à deux vitesses à cause des classes bilingues et de l'enseignement de l'allemand. Ce phénomène promet d'engendrer un débat politique qui risque de se faire au détriment des enseignants francophones. Dans le canton de Neuchâtel, cela se limite pour l'instant à des échanges ponctuels de classes. Il est toutefois indispensable de rester vigilant à ce propos, afin de ne pas devoir prendre le train en route; ou pire, de tout simplement le rater! ■

BEJUNE

Joël Voyame

Où sont les formateurs?

Le 14 juin, au Noirmont, le comité intersyndical BEJUNE recevait les formateurs de l'espace HEP, en d'autres termes celles et ceux qui, sur les sites de la haute école, enseigneront aux étudiants.

Pierre Petignat s'était chargé de l'organisation de cet après-midi qui donnait aux gens concernés l'occasion d'étaler leurs préoccupations et aux responsables syndicaux la possibilité de lancer les signaux appropriés.

Alors que l'emploi des formateurs passe par un champ de bouleversements, le public attendu en nombre n'occupait qu'une rangée de sièges. Insouciance? Apathie dépressive? Les syndicalistes s'interdisent d'interpréter sans nuances. L'échange fut cependant animé et la liste des inquiétudes et des demandes de clarification s'est bien vite allongée.

La gestation de la HEP semble tenir de la course aux étoiles. Le calendrier devient bourreau. Tant de choses restent à concevoir, à peser, à débrouiller, à éviter. L'impression dominante sur la phase actuelle de mise en place fait craindre la nébuleuse échevelée, l'épuisement des bonnes volontés, la perte de l'indispensable vision globale.

Le 24 août, Tramelan accueille plusieurs centaines de formateurs dits «en établissement» (entendez par là «maîtres de stage»). Encore un domaine où statut et conditions de travail requerront la plus grande attention syndicale. ■